

Envoyé en préfecture le 17/04/2019

Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le 17/04/2019

SLOW

REGISTRE DES DÉLIBER AP. 038-200040111-20190411-19_47-DE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 19-47

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

<u>OBJET</u>: Vote compte Administratif 2018–BUDGET GENERAL

Date de la convocation : le quatre avril 2019

Présents les délégués avec voix délibérative :
Jean-Michel FERTIER (Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-
Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les
Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Patrick FALCON (Saint Joseph de Rivière); Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent
du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis
BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)
Pouvoirs :
Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN; Nathalie HENNER à Cédric MOREL; Céline BOURSIER à Bertrand PICHON-MARTIN; Gérard ARBOR à Brigitte BIENASSIS; Martine MACHON à Patrick FALCON; Evelyne LABRUDE à Jean-Paul CLARET; Bruno GUIOL à Elisabeth SAUVAGEON

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2018, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, le Président s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif 2018 du budget général se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **172 568.64**€ correspondant 7 848 647.68€ de recettes réalisées pour 7 676 079.04€ de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **279 607.35€** correspondant à 2 266 120.43€ de recettes réalisées pour 2 545 727.78€ de dépenses réalisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à la MAJORITE :

- ADOPTE le Compte Administratif 2018 du budget général et arrête les comptes de l'exercice.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 17 avril 2019.

Le Président, Denis SEJOURNE.

